



TEXTE ADOPTÉ n° 217
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

13 décembre 2023

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de la convention
entre le Gouvernement de la République française
et le Gouvernement du Royaume du Danemark
pour l'élimination de la double imposition en matière d'impôts sur le revenu
et la prévention de l'évasion et de la fraude fiscales
et la ratification de la convention
entre la République française et la République hellénique
pour l'élimination de la double imposition en matière d'impôts sur le revenu
et pour la prévention de l'évasion et de la fraude fiscales*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté sans modification le projet de loi,
adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 549 (2022-2023), 35, 36 et T.A. 13 (2023-2024).

Assemblée nationale : 1811 et 1979.

Article 1^{er}

Est autorisée l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Danemark pour l'élimination de la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et la prévention de l'évasion et de la fraude fiscales, signée à Paris le 4 février 2022, et dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2

Est autorisée la ratification de la convention entre la République française et la République hellénique pour l'élimination de la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et pour la prévention de l'évasion et de la fraude fiscales, signée à Athènes le 11 mai 2022, et dont le texte est annexé à la présente loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 13 décembre 2023.

La Présidente,

Signé : YAËL BRAUN-PIVET